



Règlement intérieur

RPE de la Vallée de la Marne

15 rue de Marne

52410 Eurville-Bienville

Contact

Responsable - Animatrice : Ingrid FLOT

☎ 03.25.05.16.56



Email: relais-eurville-bienville@orange.fr

Site Web: www.rpe-valleedelamarne.jimdofree.com

Présentation du Relais

Le Relais Petite Enfance a été créé à l'initiative de la Mairie d'Eurville-Bienville et est géré par le CCAS de cette dernière, en collaboration avec la commune de Chevillon où se trouve son antenne (10 place d'Ariet / 03.25.55.07.08). Il est subventionné par la CAF de la Haute-Marne.

C'est un lieu d'écoute, d'accompagnement, d'échange et de professionnalisation destiné à tous les assistants maternels et gardes à domicile, agréés par le service de PMI du Conseil Départemental ou en cours d'agrément ainsi qu'à toutes les familles des communes du secteur d'Eurville-Bienville et de Chevillon.

Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil. Il apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

permanences

Le Relais Petite Enfance vous accueille...

A Eurville-Bienville :

Le lundi de 15h30 à 17h00 et sur RDV de 17h00 à 18h30

Le mardi de 14h00 à 15h00 et sur RDV de 15h00 à 16h00

Le jeudi de 14h00 à 16h30

Le vendredi de 14h00 à 15h00 et sur RDV de 15h00 à 16h00

A Chevillon :

Le vendredi de 10h00 à 11h00 et sur RDV de 11h00 à 12h00

Durant ces accueils, le Relais Petite Enfance propose...

Aux parents :

- Une information sur les modalités d'emploi d'un assistant maternel
- Le listing des assistants maternels disponibles sur le secteur
- Un point sur les aides possibles
- Un accompagnement dans leur rôle d'employeur
- Un lieu d'échange si besoin avec l'assistant maternel employé

Aux assistants maternels :

- Un lieu d'information et de documentation
- Une valorisation de leur métier

Le Relais Petite Enfance n'a pas pour mission de contrôler la pratique professionnelle des assistants maternels, ni de se substituer à la fonction d'employeur des parents. Il est un lieu neutre d'information, d'écoute et d'échange. Il oriente si nécessaire vers des interlocuteurs privilégiés.

A t e l i e r s d ' é v e i l

A Eurville-Bienville :

Le lundi de 9h15 à 10h30

A Chevillon :

Le 1er et 3ème mardi du mois de 9h30 à 10h30 (en partenariat avec la Médiathèque)

Ces temps d'accueil collectif sont réservés aux enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs assistants maternels agréés et/ou de leurs parents en contrat avec un assistant maternel et habitant sur les communes des secteurs d'Eurville-Bienville et de Chevillon.

Une inscription préalable est requise.

Ses objectifs sont...

Pour les enfants :

- Rencontrer d'autres enfants et créer de nouveaux liens
- Stimuler leur vie sociale et affective
- Enrichir leur curiosité par des jeux et activités d'éveil adaptés
- Se préparer en douceur à la vie en collectivité

Pour les assistants maternels :

- Rompre la solitude liée à la profession
- Accompagner l'enfant dans des expériences nouvelles et échanger des informations
- Observer les enfants à travers le jeu et les activités proposées
- Observer leurs acquisitions et leur comportement social

Durant ces temps d'accueil, les assistants maternels sont responsables des enfants dont ils ont la garde, ils doivent obtenir l'accord préalable écrit des parents pour y participer. Il leur sera demandé d'encadrer et de porter une attention permanente aux enfants accueillis, de veiller à leur sécurité et à leur bien-être. Ils respecteront le droit à l'image et ne prendront en photos QUE les enfants dont ils ont la garde et SI autorisation écrite de leurs parents. Ils veilleront également à ce que les enfants prennent soin du matériel pédagogique.

Chacun devra respecter le secret professionnel concernant les situations familiales des enfants et des collègues (présents ou non), ce qui implique une écoute et un respect mutuel, un devoir de discrétion vis-à-vis des propos échangés.

PROFESSIONNALISATION

Le RPE anime périodiquement des réunions sur divers sujets concernant le métier d'assistant maternel. Il recense les besoins et demandes des professionnels et les accompagne vers la formation continue.

SITE INTERNET

Le site internet du RPE est régulièrement mis à jour.

S'y trouvent de nombreuses informations juridiques, les dates des réunions et formations, ainsi que le planning des activités d'éveil ou temps festifs.

